



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

-----  
*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 07-2017**

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	10
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Date de la convocation :**  
03/02/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance 09 février 2017**

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois de février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, M. Ulrich MOLL, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, Mme Eva PLANES à M. Jean-Marc ARNAUD, M. Gauthier AMALRIC à Mme Madeleine CHAUMARD

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---

**Objet : EQUIPEMENT TERMINAUX RADIO - COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET -  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Les moyens de communication actuels qui équipe le CCFF ne sont plus compatibles avec les services de secours de lutte contre les incendies.

Le coût de cinq terminaux radio s'élève à 2 191 € HT. Ces dépenses peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 50 %.

Il est donc proposé au Conseil de solliciter le Conseil Départemental une subvention d'un montant de 1095 €.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Vu la nécessité de procéder au remplacement des équipements radio du CCFF,

Et après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : APPROUVE et ARRETE le programme d'investissement présenté ci-dessus qui s'élève à 2 191 € HT.

**ARTICLE 2** : SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'aide aux comités feux de forêt

**ARTICLE 3** : APPROUVE le plan prévisionnel de financement, tel que fixé ci-dessous :



Opération	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Remplacement des équipements radio du CCF	2 191.00 €	Conseil Départemental (subvention exceptionnelle)	1 095.00 €	50.00
		Commune	1 095.00 €	50.00
<b>Total</b>	<b>2 191.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 191.00 €</b>	<b>100</b>

**ARTICLE 4** : PREVOIT au budget principal de la commune les crédits nécessaires en section d'investissement pour la réalisation de l'opération,

**ARTICLE 5** : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 10 février 2017

Le Maire

Christophe AMALRIC